

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 septembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine CHEVALIER, en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure du C.C.A.S. et publié sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents : Sandrine CHEVALIER Vice-Présidente, Marie-Louise BOUSSEMART Daniel GOUBEL, Françoise MORELLE, Julien TAVERNIER, David MORGANO, Micheline ADAMKIEWICZ, Maryse COLLET, Jacqueline DOHET, Anne Marie GROUST, Sylvia LEMAIRE, Gervais VALLIN.

Etaient excusés :

Christian MUSIAL Président donne pouvoir à Marie-Louise BOUSSEMART
Christophe HUON donne pouvoir à Julien TAVERNIER
Maryline PRZYBYZEWSKI donne pouvoir à Daniel GOUBEL
Jacqueline DOHET donne pouvoir à Anne Marie GROUST
Christiane PHILIPPE donne pouvoir à Sandrine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Perrine LERAT.

Madame Sandrine CHEVALIER, Vice-Présidente, ouvre la séance.

A – 1 – 1 ADHESION AUX ASSOCIATIONS UDCCAS - UNCCAS

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-266204973-20240920-DEL IB_09202

DELIBERATION N° A – 1 – 1

OBJET : ADHESION AUX ASSOCIATIONS UDCCAS - UNCCAS

Considérant que l'UNCCAS et l'UDCCAS sont des associations loi de 1901 qui soutiennent, informent, forment et accompagnent les CIAS et les CCAS dans toute la diversité de leurs missions, de leurs activités et de leurs territoires.

Considérant que leurs missions stratégiques sont de :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national ou départemental des CCAS/CIAS,
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités,
- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS,
- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan départemental ou national,
- Concourir à adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

Considérant que bénéficier de leurs conseils techniques et de leurs publications est bénéfique pour l'activité du CCAS de Leforest et donc de ces bénéficiaires,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, après avoir délibéré, le conseil d'Administration a décidé à l'unanimité des membres présents d'adhérer à ces deux associations :

- l'UNCCAS dont le siège est situé : 4 rue d'Athènes – 75009 PARIS pour une cotisation annuelle de 0,03435 € par habitant
- l'UDCCAS du Pas de Calais situé : Mairie de Ruitz - Rue Grande – 62620 Ruitz pour une cotisation annuelle de 0,015 € par habitant

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Publié et affiché le 16 septembre 2024

Conformément à l'article L 2131-1

du Code Général des Collectivités Territoriales



La Vice-Présidente du C.C.A.S

Sandrine CHEVALIER

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2024

Application agréée E-legalite.com